



COMMUNE D'ESCAUTPONT  
Département du Nord  
Arrondissement de  
Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

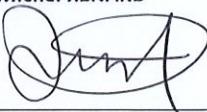
Publié le 06 décembre 2025

ID : 059-215902073-20251203-114-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le Maire,  
Raphaël KRUSZYNSKI

### SEANCE DU 03/12/2025

Date de convocation : 26.11.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 24	<b>PRÉSENTS</b> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.
Quorum : 13	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.
Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6	<b>ONT DONNÉ POUVOIR</b> : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI
Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	<b>ABSENTS</b> : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.
Secrétaire de séance : Michel RENARD 	

#### DELIBERATION N°114-2025-DF-RK

Objet : Annulation de la délibération n°60-2024-DF-RK – Cession des terrains sis à Escautpont – 117 rue  
Ghesquière – à Monsieur Valentino SELIMOVIC.

Monsieur Jean-Luc FRERE, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que les terrains sis à ESCAUTPONT – 117 rue Ghesquière ( cadastrés section AD n°217, AD n°218, AD n°219, AD n°220 et AD n°222) sont inoccupés depuis plusieurs années et que la Commune a envisagé leur cession.

Pour mémoire, ces terrains faisaient l'objet d'un bail emphytéotique liant la Commune et l'association ESPOIR. Ce bail ayant été annulé, les terrains reviennent de plein droit à la Commune.

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle également que par délibération n°60-2024-DF-RK en date du 06 juillet 2024, le Conseil Municipal avait accepté la vente de ces terrains au profit de Monsieur Jason BOTTIER et Madame Cindy GREFFE, pour un montant de 76 000 €, dont 5 000 € de frais d'agence.

Toutefois, par courrier en date du 12 novembre 2025, Monsieur Jason BOTTIER a informé la Commune de sa renonciation à l'acquisition desdites parcelles.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Luc FRERE informe l'Assemblée que Monsieur Valentino SELIMOVIC a visité les terrains et exprimé, par courrier en date du 5 novembre 2025, son souhait de les acquérir pour un montant de 59 500 €, conformément à l'avis des Domaines établi le 13 novembre 2025.

En marge de cette vente, il sera nécessaire de réaliser une étude géotechnique préalable (G1) pour la vente d'un terrain non bâti constructible. Cette étude, estimée à 450 € TTC, sera à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER**, à compter de ce jour, le retrait de la délibération n°60-2024-DF-RK en date du 06 juillet 2024, relative à la vente des terrains sis 117 rue Ghesquière au profit de Monsieur Jason BOTTIER et Madame Cindy GREFFE ;
- **D'ACCEPTER** la vente des parcelles AD 217, AD 218, AD 219, AD 220 et AD 222 à Monsieur Valentino SELIMOVIC pour la somme de 59 500 € (cinquante-neuf mille cinq cents euros net)
- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE DIRE** que l'étude géotechnique préalable (G1), estimée à 450 € TTC, sera à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CONFIER** la rédaction et la passation de l'acte de vente à l'Office Notarial de Maîtres Vanessa CAMUS-URBACZKA et Chloé DELDICQUE, situé 10 Place Verte – 59163 CONDÉ-SUR-ESCAUT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint, à signer l'ensemble des documents afférents à cette vente, y compris l'acte authentique, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Mr le Maire,  
Raphaël KRUSZYNSKI





COMMUNE D'ESCAUTPONT  
Département du Nord  
Arrondissement de  
Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 06 décembre 2025

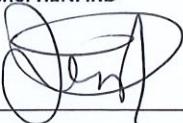
ID : 059-215902073-20251203-113-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le Maire,  
Raphaël KRUSZYNSKI



### SEANCE DU 03/12/2025

Date de convocation : 26.11.2025	<b>L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre</b> Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 24	<b>PRÉSENTS</b> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.
Quorum : 13	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.
Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6	<b>ONT DONNÉ POUVOIR</b> : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI
Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	<b>ABSENTS</b> : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.
Secrétaire de séance : Michel RENARD 	

#### DELIBERATION N°113-2025-DF-RK

Objet : Délibération modificative – Mise à jour de la délibération n°124 du 12 décembre 2013 / Modalités d'organisation de l'astreinte des services techniques

Vu la délibération 12 décembre 2013 sur les modalités d'organisation de l'astreinte des services techniques ;

Par délibération n°124 en date du 12 décembre 2013, le Conseil municipal avait instauré l'astreinte des services techniques communément appelé astreinte d'exploitation. Cette délibération indiqué les différents cas de recours, le personnel concernés, les modalités d'organisation etc...

Toutefois, depuis cette date, plusieurs évolutions sont intervenues. À ce titre, il y a lieu de procéder :

- Retrait du poste de gardien du complexe de la salle polyvalente, ce poste n'existant plus ;
- Modifier les modalités d'organisation de l'astreinte ;